RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 27291
Numéro SIREN : 902 976 315
Nom ou dénomination : LULU

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2023 sous le numéro de dépôt 144626

LULU
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 euros
Siège social : 20 avenue Parmentier – 75011 Paris
902 976 315 RCS Paris
*(Ci-après désignée la « **Société** »)*

PROCÈS-VERBAL DES
DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 2023

Soumis à signature électronique en date du 20 septembre 2023

La soussignée, Madame Yasmin ZEINAB, propriétaire de l'ensemble des actions de la Société (ci-après désignée l' « **Associé Unique** »),

reconnaissant avoir disposé, préalablement aux présentes, d'un délai suffisant pour prendre connaissance :

- *du rapport du Président sur les opérations projetées ;*
- *du texte des présentes décisions ; et*
- *plus généralement, de l'ensemble des documents sur lesquels a porté son d'information,*

a pris les décisions suivantes (ci-après désignées les « **Décisions** ») portant sur l'ordre du jour ci-après :

1. *Nomination de Madame Yasmin ZEINAB en tant que Directeur Général de la Société ;*
2. *Pouvoirs en vue des formalités.*

PREMIÈRE DÉCISION
(Nomination de Madame Yasmin ZEINAB en tant que Directeur Général de la Société)

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Président,

décide de nommer :

Madame Yasmin ZEINAB
Née le 27 juillet 1991
De nationalité australienne
Demeurant 20, avenue Parmentier – 75011 Paris

en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée indéterminée.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

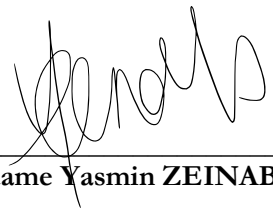
SECONDE DÉCISION
(*Pouvoirs en vue des formalités*)

L'Associé Unique **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

***

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal constatant les Décisions qui, après lecture, a été signé électroniquement par l'Associé Unique et sera retranscrit dans le registre des délibérations des Associés.



Madame Yasmin ZEINAB